

**SALAIRE MINIMA CONVENTIONNELS SUR UNE PERIODE TRIENNALE**

*Le patronat propose une nouvelle façon de négocier les minima de branche. C'est pour lui la contrepartie à la négociation sur les retours en arrière concernant le temps de travail (BJ 82 et 83). Mais qu'en est-il exactement ?*

**Pour les ETAM**

Position	Coefficient	2017	2018	2019	2013
1.3.1	220	1468,60	1490,50	1505,45	1454
1.3.2	230	1497,30	1519,30	1534,35	1482,50
1.4.1	240	1526	1548,10	1563,25	1511
1.4.2	250	1554,70	1576,90	1592,15	1539,50
2.1	275	1633,75	1650,10	1666,55	1617,55
2.2	310	1734,20	1750,90	1767,70	1717,30
2.3	355	1863,35	1880,50	1897,75	1845,55
3.1	400	1998,80	2018,70	2038,80	1979
3.2	450	2142,30	2162,70	2183,30	2121,50
3.3	500	2285,80	2306,70	2377,80	2264

Cela correspond à environ 1% d'augmentation, en sachant qu'entre 2013 et 2016 il n'y a rien eu. C'est vraiment se moquer du monde. Cette évolution triennale ne nous intéresse pas. Nous demandons des salaires qui permettent à chacune et chacun de vivre. Nous estimons que ces minima ne le permettent pas. Dès 2017, le coefficient 220 devrait passer à 1800 euros, c'est notre revendication.

**Pour les cadres**

Position	Coefficient	2013	2017	2018	2019
1.1	95	1919,95	1938,95	1957,95	1976,95
1.2	100	2021	2041	2061	2081
2.1	105	2122,05	2143,05	2164,05	2185,05
2.1	115	2324,15	2347,15	2370,15	2393,15
2.2	130	2627,30	2653,30	2679,30	2707,30
2.3	150	3031,50	3061,50	3091,50	3121,50
3.1	170	3422,10	3546,10	3490,10	3524,10
3.2	210	4227,30	4269,30	4311,30	4353,30
3.3	270	5435,10	5489,10	5549,10	5597,10

Nous sommes là aussi à une augmentation de 1% par an avec le même constat que pour les ETAM, rien entre 2013 et 2016 !!! C'est une véritable escroquerie qui vise encore une fois à enterrer encore un peu plus le statut cadre en creusant l'écart entre le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale et le 1<sup>er</sup> niveau cadre. Nous revendiquons que ce premier niveau soit au PMSS ... et nous sommes prêts à envisager un échancier.


**Elections TPE**

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/bureaux-d-etudes-techniques-de-conseil/actualites/tracts-de-la-federation/2713-quizz-special-syntec>

**ELECTIONS TPE : 30 décembre – 13 janvier 2016**

Nous vous rappelons que des élections vont avoir lieu dans les cabinets de moins de 11 salarié-e-s. Chacune et chacun sera donc appelé à voter par le biais d'internet. N'hésitez pas à voter CGT, la seule organisation syndicale qui se bat contre les mauvaises lois et vous informe de ce qui se passe dans la branche.